

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 11 septembre 2020

Le 11 septembre deux mille vingt, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleury sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleury.

Présents (13) : Tous les conseillers sauf Madame Karine LEDOUX et Monsieur Mickaël ROBERT qui ont donné pouvoir.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Vétérinaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une administrée a pris en charge une partie du coût des frais vétérinaires pour la stérilisation pour raison sanitaire de chats errants. La commune réglera le montant total de 427.51 € et en concertation avec l'administrée cette dernière remboursera la somme de 300 €. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Convention 30 millions d'amis :

Monsieur le Maire expose le problème des chats errants sur la commune de VITTEFLEUR et leur grand nombre, Il propose aux membres du conseil municipal une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et donne lecture de cette convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation, castration et à l'identification des chats errants et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Approuve la participation de la Commune de VITTEFLEUR à verser à hauteur de 50 % des frais d'identification et de stérilisation/castration à la Fondation 30 Millions d'Amis qui se chargera des frais vétérinaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Numérotation parcelle :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une maison mise en vente au hameau de Crosville ne comporte pas de numéro car elle est incluse dans une propriété. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer après division et bornage le n° 2 C rue des Carpentiers.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil les décisions modificatives suivantes concernant le FPIC : Article 739223 : + 700 €/Article 022 : - 700 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Remboursement locations salle des fêtes :

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que plusieurs locations de salle ont été annulées suite à la

Covid 19. L'acompte de 100 € ayant été encaissé, il propose de rembourser les familles concernées : le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord.

Avancement grade :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de promouvoir, en accord avec la commune d'accueil, un agent communal qui est mis à disposition de la commune de PALUEL depuis le 1^{er} décembre 2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord et décide de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet et de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Vote :

Abstention : 1 Karine LEDOUX

Contre : 0

Pour : 14

Prime COVID

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 26 juin 2020, une prime COVID de 300 € a été versée aux agents de la commune. Le conseil municipal avait décidé de ne pas verser de prime aux agents mis à disposition dans les autres collectivités.

La commune de PALUEL ayant un agent de la commune de VITTEFLEUR mis à disposition a proposé de lui verser une prime de 350 €. Le salaire étant réglé à l'agent par la commune de VITTEFLEUR et remboursé par la commune de PALUEL, il convient donc de modifier la précédente délibération et d'accepter le versement de la prime à cet agent.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une prime covid d'un montant de 350 € à l'agent mis à disposition à la commune de PALUEL

Vote :

Abstention : 1 Karine LEDOUX

Contre : 0

Pour : 14

Mise à disposition agent Commune de Paluel

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 juin 2017, la mise à disposition d'un agent de la commune (Madame Marilyne ROQUIGNY) au service administratif de la commune de Paluel depuis le 1^{er} décembre 2014 avait été reconduite jusqu'au 30 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord suite à la proposition de la commune d'accueil de la mise à disposition de Madame Marilyne ROQUIGNY au service administratif de la commune de Paluel pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2020 et jusqu'au 30 novembre 2023.

Vote :

Abstention : 1 Karine LEDOUX

Contre : 0

Pour : 14

Contrat accroissement d'activité

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'accroissement d'activité en cette période et du manque de personnel au niveau du personnel technique. Il propose de recourir au recrutement d'un emploi temporaire pour une durée de 6 mois

Le conseil municipal donne son accord.

Vote :

Abstention : 1 Karine LEDOUX Contre : 0 Pour : 14

Budget CCAS

M. le Maire indique au conseil municipal, suite à la réception d'un mail de Madame CATEL, trésorière, que la loi "NOTRe" rend facultative l'obligation de créer un budget annexe "CCAS" dans les communes d'une population inférieure à 1500 habitants. Les compétences du CCAS peuvent alors être gérées directement par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS à compter du **31 décembre 2021** et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

Budget lotissement :

Suite au mail de Madame CATEL, trésorière municipale en date du 14 août 2020 demandant de transmettre les écritures comptables du budget lotissement et après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour ouvrir et clôturer le budget 2020 du lotissement et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de régulariser les dernières écritures, les déclarations de TVA et la signature des actes rectificatifs auprès du notaire.

Club Karaté :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le club de Karaté « Shotokan défense training » est parti de la commune car il a trouvé une autre salle. La commune avait donné une subvention de 500 € pour la venue d'un maître japonais en mars dernier. Le club va rembourser cette somme, la manifestation n'ayant pu se faire en raison du confinement. La commune ayant participé à l'achat de tatamis pour le club d'un montant de 1 000 €. En accord avec le président du club de Karaté, monsieur le maire propose le rachat des tatamis par ce même club pour ce montant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le remboursement de la subvention et le rachat des tatamis soit un total de 1 500 €.

Remboursement travaux mur cimetière

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'une partie de la palissade du cimetière avait été détruite lors des dernières coulées de boue chez un riverain. Celui-ci n'ayant pas effectué les travaux, monsieur le maire propose, afin de sécuriser le cimetière, de les faire réaliser par les employés communaux moyennant le remboursement de la somme de 1 342.39 € (Coût de la main d'œuvre et fournitures)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et au remboursement par le riverain de la somme de 1 342.39 €.

Convention roue du moulin :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de signer une convention d'utilisation avec la minoterie afin de remettre en état la roue du moulin et de créer un espace au niveau de l'île.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Achat terrain rue des fontaines :

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier d'une administrée qui propose à la vente sa propriété située rue des fontaines. Elle est constituée de deux maisons en mauvais état et d'un terrain d'une superficie de 1327 m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire une offre à 40 000 € pour le lot.

Achat échafaudage :

Monsieur le maire pour des raisons de sécurité, propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un échafaudage afin de pouvoir effectuer des travaux dans le respect des normes. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité donnent leur accord.

Achat plantations nouveau cimetière :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal l'achat de plantations au niveau du nouveau cimetière. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cet achat pour un montant de 2 000 €.

Achat tracteur :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un micro-tracteur suite aux pannes répétées de l'actuel et surtout du coût des réparations. Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité

Subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer pour 2020, les subventions suivantes :

Article 6574 :

- 500 € : Les Infatigables au Repos, à l'unanimité
- 150 € : GEST CANY, à l'unanimité
- 100 € : Lycée Côte d'Albâtre – U.N.S.S, à l'unanimité
- 100 € : Sauveteurs en Mer - Veulettes sur mer, à l'unanimité
- 200 € : Téléthon, à l'unanimité
- 100 € : Assiette ADMR, à l'unanimité
- 100 € : Anciens Combattants d'Algérie, à l'unanimité
- 200 € : Restos du Cœur, abstention : 1- Madame CORDIER
- 60 € : APAEI abstention : 1- Madame CORDIER
- 100 € : PAR-TAGE, à l'unanimité
- 100 € : MFR Vimoutiers, à l'unanimité
- 200 € : Bâtiment CFA DIEPPE, à l'unanimité
- 100 € : jeunes sapeurs-pompiers, à l'unanimité
- 150 € : Comité des lettres de GRAINVILLE, à l'unanimité

En cours de vote : Mesdames MOUSSE donne procuration à Madame DESJARDINS, Madame LECONTE donne procuration à Monsieur SEVESTRE :

- 60 € : Charline Association, Pour : 11, contre : 1 - Madame CORDIER, abstentions : 2 – Messieurs BATIER et PROST
- 60 € : Vie et Espoir : Pour : 12, abstentions : 2 - Madame CORDIER et Monsieur PROST

Les autres demandes de subventions ne sont pas retenues. Monsieur Niel s'abstient pour la demande de Monsieur Malfante concernant « Los amigos del camino »

Tour de table :

Madame CORDIER : trottoirs à finir suite aux travaux de la fibre

Madame Magalie LECONTE, Madame Liliane CORDIER, Monsieur Jean-Marc SEVESTRE et Monsieur Jean-Louis PROST : toujours vitesse excessive dans la commune

Benoit NIEL : en attente de l'ordinateur de la mairie

Florian HAMEL : problème avec les compteurs eau Clos de la couture

Claire LECONTE : pas d'éclairage public dans rue grand pont

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,